

SEANCE	26 mars 2010 CG-3-2556
Direction des Routes et des Transports	

## AIDE DEPARTEMENTALE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES pour l'année scolaire 2010-2011

La **participation financière facultative** du Département aux transports scolaires a pour but d'**alléger la charge des familles** en matière d'acquisition de titres de transports scolaires. Elle s'applique à plusieurs titres de transport.

### Carte Imagine R

**59 400 élèves**, 80% des titres subventionnés.

- Subvention du Département versée à tous les élèves domiciliés dans les Yvelines, âgés de moins de 22 ans à la date de la rentrée scolaire et non apprentis (c-à-d pas sous contrat de travail).
- Actualisation des tarifs (adoptée par le Conseil du STIF le 9/12/2009) : 1% de taux de hausse moyen.
- Proposition d'évolution du dispositif pour 2010-2011 : forfaitiser l'aide départementale pour la carte Imagine R à 50% d'une carte de 2 zones, les familles pouvant choisir le nombre de zones qu'elles souhaitent acquérir (la carte Imagine R est de plus en plus utilisée pour un usage autre que les seuls déplacements domicile – établissement scolaire, ce qui engendre une augmentation constante du nombre de cartes subventionnées pour un nombre de zones supérieur au strict besoin des déplacements scolaires).

### Carte OPTILE

**Organisation Professionnelle des Transporteurs d'Ile de France ; 5 500 élèves**, 7% des titres subventionnés.

- Valable pour 1 aller et 1 retour scolaire/jour sur les lignes régulières routières.
- co-subventionnement du Conseil général et du STIF pour les élèves domiciliés dans les Yvelines, âgés de moins de 22 ans à la date de la rentrée scolaire et scolarisés jusqu'au baccalauréat. La subvention du STIF est subordonnée à un trajet d'au moins 3 km entre le domicile et l'établissement scolaire, pas celle du Département (qui soutien les élèves résidant à moins de 3 km de leur établissement scolaire d'affectation, pour lesquels le Département ne prend toutefois pas en charge la part du STIF et élèves dérogeant à la sectorisation scolaire, pour lesquels Département prend en charge la part du STIF).
- Propositions pour 2010-2011 : le Conseil général cesserait de subventionner les cartes OPTILE de plus de 3 sections, qui coutent plus cher aux familles qu'une carte Imagine R pour un service plus limité et les cartes OPTILE dont le coût de subvention est supérieur à celui d'Imagine R (300 élèves concernés qui, pour bénéficier d'une aide, pourront prendre la carte Imagine R).
- actualisation des tarifs adoptée par le Conseil du STIF le 17 février 2010 : 0,34% de taux de hausse moyen.

### Carte de transports valable sur les circuits spéciaux

**8 600 élèves**, 12% des titres subventionnés, mêmes conditions d'éligibilité que pour la carte OPTILE

Proposition pour 2010-2011 : alignement de la participation des familles sur ceux de la carte OPTILE (qui passerait à 60% du prix de vente d'une carte OPTILE à 80% en 2010-2011 puis à 100% en 2011-2012).

### Carte ASR

Réseaux SNCF et RATP, **350 élèves**, mêmes conditions d'éligibilité que pour la carte OPTILE.

### Transport des élèves internes scolarisés hors Ile-de-France

**180 élèves**, qui ne bénéficient d'aucune aide du Département au titre des transports franciliens et pour lesquels il a été mis en place un dispositif spécifique (aide financière à hauteur de 40% des frais engagés par les familles).

**Pour l'ensemble de ces dispositifs**, il est proposé par ailleurs de fixer une date limite de demande de paiement des soldes d'un an, pour ne plus gérer de demandes trop tardives.